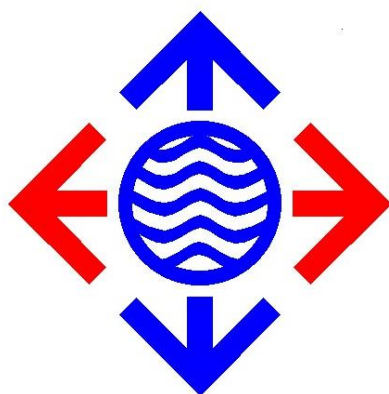


# ÉLECTRICITÉ D'ÉMOSSON SA MARTIGNY SUISSE



## RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2014



## Partenaires

Alpiq AG Bahnhofquai 12, CH-4601 Olten	50 %
EDF SA 22-30 Avenue de Wagram, F-75382 Paris 8 <sup>e</sup>	50 %

## Organes de la société

### *Conseil d'administration*

Patrick Mariller, président,  
Pully (CH),  
CFO, membre de la direction  
Groupe Alpiq

Daniel Pépin, vice-président, Paris (F) (jusqu'au 13.06.2014),  
Directeur délégué, direction production ingénierie hydraulique,  
EDF SA

M. Jean-Marc Brun, vice-président, Paris (F)  
(à partir du 13.06.2014),  
Directeur délégué Division Production & Ingénierie Hydraulique  
EDF SA

Antje Kanngiesser, Morat (CH) (jusqu'au 13.06.2014),  
Head of Executive Counsel & Regulatory Affairs  
Groupe Alpiq

Christian Plüss, Olten (CH) (à partir du 13.06.2014),  
Head of Hydro Power Generation  
Groupe Alpiq

Jon Bisaz,  
Nussbaumen bei Baden (CH),  
chef énergie, télécommunications et installations électriques,  
Chemins de fer fédéraux suisses CFF

Olivier Delestrée, Orléans (F),  
directeur, direction des services partagés, centre de services  
partagés-comptabilité,  
EDF SA

Michel Vogien, Grenoble (F),  
directeur de l'unité production Alpes,  
EDF SA

*Les mandats des administrateurs expirent à la date de  
l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2015.*

*Commissaires  
gouvernementaux*

Jean-Jacques Rey-Bellet, St-Maurice (CH),  
ancien conseiller d'État de la République et Canton du Valais

Philippe Cruchon, Paris (F),  
ingénieur général des ponts et chaussées

*Secrétaire*

Guillaume Gros, Vernayaz (CH),  
directeur d'Electricité d'Emosson SA

*Organe de révision*

Ernst & Young SA, Bâle

---

*Gestion de la société*

Guillaume Gros, directeur  
Bruno Boulicaut, chef d'exploitation  
Markus Howald, responsable administratif  
Patrick Monnay, délégué technique  
Florian Widmer, gestionnaire administratif

---

Unités d'énergie

1 kWh	= 1 kilowattheure		= 3'600 kilojoules [kJ]
1 MWh	= 1 mégawattheure	= 1'000 kWh	= 3'600'000 kilojoules [kJ]
1 GWh	= 1 gigawattheure	= 1 million de kWh	= 3.6 térajoules [TJ]
1 TWh	= 1 térawattheure	= 1 milliard de kWh	= 3'600 térajoules [TJ]

Unités de puissance

1 kW	= 1 kilowatt	= 1'000 Watts [W]	= 1.36 cheval-vapeur [ch]
1 MW	= 1 mégawatt	= 1'000 kilowatts	= 1'360 chevaux-vapeur [ch]

Unité de tension

1 kV	= 1 kilovolt	= 1'000 Volts [V]
------	--------------	-------------------

# L'exercice 2014 en bref

## Exploitation

Exercice		2013	2014
<b>Apports totaux captés</b>	hm <sup>3</sup>	<b>373.2</b>	<b>306.5</b>
<b>Production totale</b>	<b>GWh</b>	<b>931.7</b>	<b>642.3</b>
Energie de restitution aux usines de l'Arve *)	GWh	- 34.4	- 34.4
Energie à disposition des partenaires	GWh	897.3	<b>607.9</b>
Energie de pompage fournie par les partenaires	GWh	- 147.6	- 153.3
Energie à disposition des partenaires (après pompage)	GWh	749.7	454.6
<i>dont production ER certifiée renouvelable **)</i>	<i>GWh</i>	<i>779.2</i>	<i>485.5</i>
<b>Situation au</b>		<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2014</b>
<b>Remplissage des retenues</b>			
Retenue d'Emosson	%	46.0	52.5
Retenue de Vieux-Emosson	%	0.6	0.2
<b>Avoirs des partenaires</b>	<b>GWh</b>	<b>215.3</b>	<b>286.1</b>

1 hm<sup>3</sup> = 1 million de m<sup>3</sup>  
 1 GWh = 1 million de kWh

\*) Les restitutions aux usines de l'Arve sont effectuées sous forme d'énergie depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009. Au préalable, une indemnisation financière était convenue.

\*\*) La valeur pour l'année 2014 est en cours de validation par l'organisme de certification TÜV SÜD.

## Finances

Exercice		2013	2014
<b>Frais annuels à charge des partenaires</b>	MCHF	<b>37.9</b>	<b>34.4</b>
<b>Situation au</b>		<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2014</b>
<b>Actif immobilisé</b>	MCHF	<b>397.0</b>	<b>389.8</b>
<b>Actif circulant</b>	MCHF	<b>5.5</b>	<b>9.6</b>
<b>Capital-actions</b>	MCHF	<b>140.0</b>	<b>140.0</b>
<b>Fonds étrangers à long-terme</b>	MCHF	<b>252.0</b>	<b>243.0</b>
<b>Fonds étrangers à court-terme</b>	MCHF	<b>10.5</b>	<b>16.4</b>

1 MCHF = 1 million de francs

# Rapport du conseil d'administration

à la 60<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire des actionnaires du 10 juin 2015

## Généralités

L'exercice 2014 est le 37<sup>e</sup> après la clôture du compte de construction.

L'exploitation des installations s'est déroulée sans incident notable.

L'exercice est caractérisé par des apports hydrauliques très inférieurs à la moyenne décennale (-11%). La production est également inférieure à la moyenne, en raison de la faible hydraulicité et du déstockage tardif du lac. La production s'est ainsi élevée à près de 642 GWh.

La maîtrise des dépenses d'exploitation, ainsi qu'un revenu exceptionnel lié à la conclusion d'un accord avec les CFF relatif aux pertes de production pour 2012 et 2013, ont toutefois permis de contenir le prix de revient brut à un niveau raisonnable, soit 5.36 cts/kWh.

Les deux gros chantiers réalisés au cours de cette année sur la basse chute (blindage d'une partie du collecteur Est près du débouché aux Esserts et réhabilitation de l'alternateur du groupe 2 de la Bâtiarz) ont été menés à bien, dans le respect des délais et avec la qualité requise, grâce notamment à l'implication importante du personnel. Sur la haute chute, les équipes ont été fortement mobilisées suite aux intempéries du mois d'août et dans le cadre du chantier de réhabilitation de la pompe du groupe 3 de Vallorcine.

Le conseil d'administration remercie le personnel dédié à la société par les partenaires Alpiq Suisse SA, Lausanne, et EDF SA, Grenoble, pour son dévouement et son engagement.

## Hydraulicité, accumulation et production d'énergie

Le niveau de la retenue a été maintenu sous la cote 1810 msm de fin février jusqu'au 17 mai dans le cadre des travaux du chantier de Nant de Drance (NdD). Le remplissage du lac a atteint son maximum de 97.4% le 22 octobre à la cote 1928.29 msm, nettement supérieur qu'en 2013. Cependant cela ne doit pas masquer le très faible taux observé jusqu'en juillet, conséquence de l'abaissement de la retenue en début d'année et des faibles apports de la période. A partir de fin octobre, la descente du plan d'eau a débuté encore une fois pour les besoins de NdD avec l'objectif d'atteindre 1810 msm au 1<sup>er</sup> mars 2015.

Avec 306 Mm<sup>3</sup> captés, les apports de l'année sont globalement inférieurs à la moyenne de l'ordre de 11%, essentiellement constatés au cours du second trimestre avec une baisse de 20%. Ainsi, au premier semestre, les apports ont été inférieurs à la moyenne de 30% sur le collec-

teur Est, 19% sur le collecteur Sud, 10% sur le collecteur Ouest. Le dernier trimestre de l'année est conforme à la moyenne. Fin 2014, tous les collecteurs sont en déficit : 14% pour l'Est, 11% pour le Sud, 6.5% pour l'Ouest et restent dans la moyenne pour le bassin versant d'Emosson.

Les pertes engendrées au collecteur Est du 6 janvier au 25 avril pour la réfection de la galerie au débouché des Esserts représentent 5.5 Mm<sup>3</sup>. Sans ces pertes, l'hydrologie globale est tout de même en net recul de 10% par rapport à la moyenne et de 16% par rapport à l'exercice 2013.

La production totale de l'aménagement à la fin de l'année s'établit à 642 GWh, en retrait de 20% par rapport à la moyenne et de 31% par rapport à la très bonne année 2013. Sur les 9 premiers mois de l'année, la production était en baisse de 39% par rapport à la moyenne et de 43% à celle de la même période en 2013. Une si faible production

n'avait jamais été enregistrée pour la même période. Celle-ci est historiquement faible jusqu'à mi-novembre.

La faible production est logiquement liée à la baisse des apports constatée, ainsi qu'à la forte utilisation du pompage pour remplir le lac. Ce n'est qu'à partir de fin octobre que la production a véritablement été engagée, bénéficiant d'un taux de remplissage élevé ainsi que de la contrainte d'abaissement du lac. Ainsi, la production du 4<sup>ème</sup> trimestre est en hausse de 12% par rapport à la moyenne, mais reste encore déficitaire de

14% par rapport au dernier trimestre 2013, très pluvieux.

Au premier semestre, le pompage a été réduit du fait de la faiblesse des apports du collecteur Est. L'énergie fournie est en retrait de 17% par rapport à la moyenne. En revanche, au 2<sup>ème</sup> semestre, la priorité a été donnée au remplissage du lac et le pompage a été privilégié jusqu'à fin octobre, en hausse de 43% par rapport à la moyenne. Les 153.3 GWh d'énergie de pompage enregistrés à la fin de l'année constituent un record.

## Etudes et travaux

Au barrage, suite à une demande de l'OFEN, la pose de nouveaux thermomètres est en cours d'installation. L'avant-projet de réalisation d'une galerie de sécurité entre la cheminée de Corbes et le barrage ayant été validé par le conseil d'administration, les phases de réalisation du projet d'ouvrage, les appels d'offre et les demandes d'autorisation ont été lancées.

Des retouches de peintures sur les puits de Corbes et de Ravoire ont été réalisées sous garantie. La peinture du tronçon inférieur du puits de Corbes a été terminée, ainsi que la partie extérieure sous l'Eau Noire. Dans le puits de Belleplace, des contrôles de soudure, de clapets et la pose de sondes de pression ont été réalisés, ainsi que des tests d'application de différentes peintures en vue d'une prochaine rénovation.

S'agissant du téléphérique d'Argentière, l'autorisation du démantèlement a été accordée par la commune de Chamonix.

Au collecteur Ouest, des travaux de confortement ont été nécessaires à Bérard suite aux fortes précipitations de l'été.

Au collecteur Sud, quelques trous dans les bétons ont été réparés près de Belleplace. Des mesures de turbidité ont été installées sur les captages d'Argentières et du Tour. A Belleplace, les cellules 16 kV ont été remplacées et mises en conformité.

Au Collecteur Est, un dégrilleur automatique a été installé à La Fouly. Dans la galerie du collecteur, le tronçon endommagé près du débouché aux Esserts a été réparé. La mise en place d'une instrumentation va permettre

de surveiller ce secteur à l'avenir. Les mesures d'exploitation exceptionnelle du bassin des Esserts mise en place en 2013 ont été levées.

A Vallorcine, un important volume d'actions de maintenance a été réalisé : réparation de fuite sur des tuyauteries sous pression, remplacement réfrigérant pivot, remplacement de la roue du groupe 1, réparation sur site des autres roues en carbure, diagnostic sur les alternateurs, réparation des roues et diffuseurs et réapprovisionnement de nouvelles pièces en vue de la révision de la pompe du G3, début de révision par le démontage, le rechargement et le ré-usinage du corps de pompe sur site. Etude et début de révision des 2 robinets sphériques du groupe 3, après dépose sur site. Une partie des sectionneurs du poste 225 kV a également été remplacée.

A La Bâtiaz, la révision complète du groupe 2 a été réalisée avec la révision des paliers, du pivot, le remplacement de la roue, le recalage complet de l'alternateur, la réparation de certaines barres, le remplacement de sondes, le contrôle du rotor et un diagnostic final complet. L'ensemble du circuit de réfrigération de secours des groupes a été remplacé.

L'étude sur les impacts du nouveau poste 400 kV de Swissgrid et le remplacement des transformateurs se poursuit.

Une étude de modélisation des écoulements est en cours sur la chute supérieure et inférieure.

## Environnement politique et juridique

Le marché de l'électricité européen poursuit une transformation fondamentale. Sur les marchés de l'énergie, les cours du gaz et du pétrole se sont désolidarisés, et l'explosion du gaz de schiste aux Etats-Unis a fait plonger les prix du charbon en Europe.

Les prix du marché de l'électricité, quant à eux, ont chuté de 71 à 55 CHF/MWh entre 2011 et 2013, et de 20% supplémentaire en 2014 pour s'établir à 45 CHF/MWh, péjorant de plus en plus la rentabilité du parc de centrales hydroélectriques helvétiques, dont une majorité désormais ne parvient plus à couvrir ses coûts. Les prévisions de prix de la bourse européenne EEX ne laissent entrevoir aucune amélioration à court terme. La baisse de la consommation en électricité en Europe liée au ralentissement économique, couplée au développement massif des nouvelles énergies renouvelables fortement subventionnées et à une surcapacité de production importante, génèrent une distorsion du marché pénalisant particulièrement la production hydraulique.

Globalement, la pression sur le prix de revient de la société s'accroîtra encore en raison de la probable augmentation des

redevances hydrauliques suisses, ainsi que par les pertes de production découlant de l'assainissement des cours d'eau côté suisse et du relèvement des débits réservés côté français. Dans ce contexte économique mitigé, le financement lié à des investissements en vue de projets d'extension de la production apparaît compromis. Une adaptation des conditions-cadres, aujourd'hui discriminatoires envers la force hydraulique suisse tant au niveau des coûts que des revenus, s'impose si l'on entend continuer à exploiter cette source d'énergie renouvelable indigène. Cette adaptation n'est pas envisageable au niveau européen, mais des corrections sont nécessaires au niveau suisse.

A ce titre, le thème de la Stratégie énergétique 2050 suisse a été traité au Conseil National lors de la session d'hiver 2014. Il est désormais prévu que les centrales d'accumulation et à pompage-turbinage, à partir d'une certaine taille et d'une certaine importance, revêtent un intérêt national, au même titre que la protection de l'environnement.

## Vue d'ensemble financière

Les frais annuels à charge des partenaires s'élèvent à 34.4 MCHF, montant inférieur de 3.5 MCHF à celui de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation sont supérieures de 0.8 MCHF par rapport à celles enregistrées au cours de l'année précédente, notamment en raison des travaux de révision de l'alternateur G2 à la Bâtiaz et du début de la révision de la pompe G3 de Vallorcine.

L'exercice enregistre un revenu exceptionnel de 3.5 MCHF correspondant à l'indemnisation des pertes de production consécutive à la réévaluation des volumes de restitution d'eau au CFF pour les exercices 2012 et 2013.

En Suisse, un litige oppose la majorité des producteurs hydroélectriques valaisans, dont Electricité d'Emosson SA, à l'administration fiscale cantonale, au sujet de la méthode de détermination du résultat fiscal des sociétés de partenaires. Pour l'exercice sous revue, une charge correspondante à la fiscalité sur dividende de 3.00% a été portée en compte.

La fiscalité française répond aux critères de répartition du résultat, établie d'après une méthodologie approuvée par l'administration fiscale.

## Organisation

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 13 juin 2014 à Genève, les points statutaires ont été traités.

M. Daniel Pepin, vice-président, représentant EDF depuis 2010 et Mme Antje Kanngiesser, représentant Alpiq depuis 2013, se sont retirés du Conseil lors de l'assemblée générale ordinaire 2014.

Sur proposition du partenaire EDF et du partenaire Alpiq, l'AGO a élu respectivement M. Jean-Marc Brun, directeur délégué Division Production & Ingénierie Hydraulique EDF pour remplacer M. Daniel Pepin et M. Christian Plüss, chef de Hydro Power

Generation du Groupe Alpiq, pour remplacer Mme Antje Kanngiesser, comme nouveaux administrateurs.

L'assemblée générale a reconduit le mandat d'organe de révision d'Ernst & Young SA, Bâle, pour l'exercice 2014.

Le conseil d'administration a désigné M. Jean-Marc Brun vice-président.



## Compte de résultat

	Note	2013 CHF	2014 CHF
Charges annuelles facturées aux partenaires	1	37'900'102	34'405'909
Propres prestations activées	2	187'950	237'415
Produits d'immeubles	2	32'668	42'461
Autres produits d'exploitation	2	237'978	3'877'542
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>38'358'698</b>	<b>38'563'327</b>
Matériel et prestations		-3'496'275	-5'621'186
Charges de personnel		-4'781'040	-4'227'009
Amortissements	10	-12'693'814	-13'210'079
Redevances hydrauliques et impôt spécial	3	-5'094'355	-4'006'525
Restitutions aux usines existantes	4	-135'000	-135'000
Taxes, impôts sur le capital et autres impôts	5	-2'523'667	-2'507'423
Charges d'immeubles		-98'017	-66'770
Autres charges d'exploitation		-1'138'073	-980'132
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>-29'960'241</b>	<b>-30'754'124</b>
<b>Résultat avant intérêts et impôts</b>		<b>8'398'457</b>	<b>7'809'203</b>
Produits financiers	6	72'068	165'494
Charges financières	7	-7'565'045	-7'259'037
<b>Résultat avant impôts sur le bénéfice</b>		<b>905'480</b>	<b>715'660</b>
Impôts courants sur le bénéfice	5	-905'480	-715'660
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

## Bilan

<b>Actif</b>	Note	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2014</b>
		CHF	CHF
Liquidités		508'886	4'670'804
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	8	3'467'548	3'950'743
Autres créances à court terme	9	1'405'772	1'024'281
Actifs de régularisation		141'766	0
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>5'523'972</b>	<b>9'645'828</b>
Installations d'exploitation		382'129'804	376'302'566
Ouvrages en construction		9'559'885	8'160'387
Terrains et immeubles non concédés		5'068'785	4'906'001
Outillage, véhicules, mobilier, projets et études		257'185	439'761
<b>Total de l'actif immobilisé</b>	10	<b>397'015'659</b>	<b>389'808'715</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>402'539'631</b>	<b>399'454'543</b>
<b>Passif</b>	Note	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2014</b>
		CHF	CHF
Dettes résultant d'achats de biens et de prestations de services	11	770'921	21'504
Autres dettes à court terme	12	638'351	597'515
Passifs de régularisation	13	9'130'359	15'835'524
<b>Total des capitaux étrangers à court terme</b>		<b>10'539'631</b>	<b>16'454'543</b>
Emprunt obligataire	14	130'000'000	130'000'000
Autres dettes à long terme portant intérêts	15	122'000'000	113'000'000
<b>Total des capitaux étrangers à long terme</b>		<b>252'000'000</b>	<b>243'000'000</b>
Capital-actions	16	140'000'000	140'000'000
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>140'000'000</b>	<b>140'000'000</b>
<b>Total du passif</b>		<b>402'539'631</b>	<b>399'454'543</b>

## Tableau de financement

<b>Mouvements financiers</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Bénéfice de l'exercice	-	-
Amortissements des immobilisations	12'693'814	13'210'079
Amortissements des frais de financement sur emprunts	344'000	344'000
<b>Cashflow</b>	<b>13'037'814</b>	<b>13'554'079</b>
Variation créances pour livraisons et prestations de services	-3'421'245	-483'195
Variation autres créances et comptes de régularisation actifs	-819'072	179'257
Variation dettes résultant d'achats et de prestations de services	-30'570	-749'417
Variation autres dettes à court terme et comptes de régularisation passifs	-1'317'201	6'664'328
<b>Mouvement financier provenant de l'exploitation</b>	<b>7'449'726</b>	<b>19'165'052</b>
Investissements en immobilisations corporelles	-3'183'625	-6'003'134
<b>Mouvement financier provenant des investissements</b>	<b>-3'183'625</b>	<b>-6'003'134</b>
Nouveaux engagements financiers	8'000'000	0
Remboursement d'engagements financiers	-15'000'000	-9'000'000
<b>Mouvement financier provenant des opérations financières</b>	<b>-7'000'000</b>	<b>-9'000'000</b>
<b>Variation des liquidités</b>	<b>-2'733'899</b>	<b>4'161'918</b>
<b>Justification</b>		
Solde initial des liquidités et titres	3'242'785	508'886
Solde final des liquidités et titres	508'886	4'670'804
<b>Variation des liquidités</b>	<b>-2'733'899</b>	<b>4'161'918</b>

## Tableau des fonds propres

<b>CHF</b>	Capital- actions	Réserve générale	Résultat conventionnel	<b>Totaux fonds propres</b>
Effectif au 31.12.2012	140'000'000	-	-	<b>140'000'000</b>
Bénéfice de l'exercice 2013	-	-	-	-
<b>Effectif au 31.12.2013</b>	<b>140'000'000</b>	-	-	<b>140'000'000</b>
Bénéfice de l'exercice 2014	-	-	-	-
<b>Effectif au 31.12.2014</b>	<b>140'000'000</b>	-	-	<b>140'000'000</b>

## Annexe

### Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels d'Electricité d'Emosson SA ont été établis conformément aux dispositions du droit suisse sur les sociétés anonymes et selon les normes de la Fondation suisse pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils reflètent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des revenus. Les explications suivantes contiennent aussi les renseignements exigés par l'art. 663b du CO.

Ces états financiers annuels présentés selon les règles Swiss GAAP RPC correspondent en même temps aux comptes selon le droit commercial.

*Pour l'exercice 2014, la présentation des états financiers (bilan et PP) a été modifiée. A des fins de comparaison, les états financiers 2013 ont été reclassés, sans influence sur le résultat.*

### Principes d'évaluation

#### **Actif circulant**

##### **Liquidités**

Les liquidités comprennent les soldes en caisse ainsi que les avoirs bancaires et en compte de chèques postaux. Ils sont portés au bilan à leur valeur nominale.

##### **Créances**

Les créances sont inscrites aux valeurs nominales, déduction faite des provisions économiquement nécessaires.

#### **Actif immobilisé**

##### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de construction, sous déduction des amortissements et des pertes de valeur cumulées. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation économique et technique estimées ou, en cas d'installations d'exploitation soumises au droit de retour, au maximum sur la durée de la concession.

Les installations en construction figurent dans le bilan à la valeur de construction. Durant la période de construction, aucun amortissement n'est effectué.

Les durées d'amortissement pour chaque catégorie d'installations sont comprises dans les pages suivantes :

- |                                                                                     |                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| - retenues d'accumulation, galeries d'amenée                                        | 80 ans                    |
| - installations de transport d'énergie                                              | 15 - 40 ans               |
| - installations de production, de sécurité, d'exploitation et de conduite technique | 15 - 60 ans               |
| - terrains (non concédés)                                                           | en cas de perte de valeur |
| - bâtiments                                                                         | 50 - 80 ans               |
| - installations de mesure, véhicules                                                | 5 - 10 ans                |

A l'intérieur d'une plage définie, la durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilisation spécifique du bien d'immobilisation correspondant. Les durées d'utilisation sont périodiquement révisées respectivement réestimées.

### **Dépréciation d'actifs**

Conformément au contrat de partenaires existant, les actionnaires de la société sont tenus de payer la partie des frais annuels correspondant à leur participation. Par conséquent, la valeur actuelle de l'actif immobilisé est maintenue, au sens de la norme de Swiss GAAP RPC 20.

### **Capitaux étrangers**

#### **Dettes**

Les dettes contiennent les engagements à court et long terme. Elles sont portées au bilan au montant du remboursement.

### **Opérations hors bilan**

#### **Instruments financiers dérivés**

Electricité d'Emosson SA est exposée à des risques liés aux taux d'intérêts. En cas de besoin, ces risques sont couverts par des opérations sur produits dérivés. Celles-ci sont effectuées conformément aux normes sur la politique de couverture en vigueur. Les profits et pertes sur les opérations de couverture sont comptabilisés de la même manière que les opérations de base.

#### **Engagements conditionnels**

Les engagements éventuels ou existants pour lesquels une sortie de fonds est estimée improbable ne sont pas enregistrés dans le bilan. En revanche, le volume de responsabilité existant au jour de clôture de l'exercice est toujours publié comme engagement conditionnel dans l'annexe aux comptes annuels.

### **Transactions avec des parties liées de la société**

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la société :

- les transactions avec les actionnaires de la société,
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode globale au sein du même groupe qu'un actionnaire,
- les autres parties considérées comme liées au sens de la directive Swiss GAAP RPC 15.

Les sociétés figurant sous la note 16 sont considérées comme des actionnaires.

## 1 Frais annuels à charge des partenaires

Les frais annuels non couverts par les autres produits d'exploitation, les produits financiers ainsi que les produits hors exploitation et hors période sont pris en charge par les partenaires selon le règlement contractuel en vigueur.

## 2 Autres produits d'exploitation

	2013	2014
Propres prestations activées	187'950	237'415
Produits d'immeubles	32'668	42'461
Autres produits d'exploitation	237'978	3'877'542
<b>Total</b>	<b>458'596</b>	<b>4'157'418</b>

L'augmentation significative des autres produits d'exploitation provient essentiellement de l'indemnisation unique et exceptionnelle sur la perte de production valorisée pour les années 2012 et 2013 par les CFF.

## 3 Redevances hydrauliques et impôt spécial

	2013	2014
Redevances hydrauliques et impôt spécial	5'094'355	4'006'525
<b>Total</b>	<b>5'094'355</b>	<b>4'006'525</b>

Les redevances en Suisse se composent de l'impôt spécial sur les forces hydrauliques en faveur du canton du Valais et des droits d'eau en faveur du canton (Rhône) et des communes concédantes, ainsi que des fournitures d'énergie gratuite et à prix réduit en faveur des communes concédantes.

Les redevances en France se composent de la redevance proportionnelle et de l'énergie réservée.

## 4 Restitutions aux usines existantes

	2013	2014
Restitutions suisses	135'000	135'000
<b>Total</b>	<b>135'000</b>	<b>135'000</b>

Ces restitutions correspondent à la compensation financière pour les pertes de production subies par les centrales hydroélectriques à l'aval des captages d'Emosson, suite aux dérivations d'eaux concédées antérieurement.

Cette obligation de restitution s'éteindra en octobre 2015.

## 5 Impôts, taxes

Pour la Suisse, ces postes correspondent aux impôts fédéraux, cantonaux et communaux, soit les impôts sur le capital, le bénéfice et les bien-fonds en Valais.

	2013	2014
Impôts sur le capital et divers	2'523'667	2'507'423
Impôts sur le bénéfice	905'480	715'660
<b>Total</b>	<b>3'429'147</b>	<b>3'223'083</b>

Pour rappel, à fin août 2013, le Canton du Valais a taxé définitivement et selon son propre modèle les sociétés de partenaires dont le siège social est sis en Valais. Ce modèle entrevoit un résultat taxable calculé sur les prix du marché. Après déduction (20 %) des revenus nets alloués aux cantons de domicile des partenaires, le 80 % des revenus est taxé au niveau des sociétés de partenaires. Une réclamation contre ces taxations a été déposée le 29 septembre 2013 sur la base d'un modèle commun adopté entre les sociétés de partenaires valaisannes. Elle conteste entre autres la méthode retenue par l'administration fiscale pour la détermination du résultat et demande que l'imposition soit effectuée sur la base de la méthode du prix de revient majoré (cost plus), donc sur le bénéfice publié dans les comptes annuels. Le montant des bordereaux d'impôts contestés s'établit de 2009 à 2011 à 6.6 Millions CHF.

Pour la période d'imposition 2009 à 2011, il existe donc une divergence entre l'Etat du Valais et Electricité d'Emosson SA sur la méthode d'imposition applicable.

Par conséquent, à la date de clôture au 31 décembre 2014, les bordereaux de reprises fiscales reçus n'ont été ni comptabilisés ni payés. Les provisions d'impôts existantes pour les années 2009, 2010 et 2011 n'ont fait l'objet d'aucune adaptation. Comme conséquence de ce litige, s'ensuit une insuffisance potentielle de provision de 6.6 Millions CHF dans les comptes.

Le risque fiscal pour les exercices 2012, 2013 et 2014, déterminé sur la base d'une réévaluation du résultat fiscal par analogie à la méthode appliquée pour les trois bordereaux litigieux, est de l'ordre de respectivement 0.9 Millions, 1.9 Millions et nul pour 2014. Ainsi, au 31 décembre 2014, un passif éventuel estimé à un maximum de 9.4 Millions de CHF n'est pas reconnu par Electricité d'Emosson SA et ne figure pas dans ses Etats Financiers. Les éventuels intérêts compensatoires négatifs que le fisc peut porter en compte ne sont pas inclus dans ces montants.

Pour l'exercice 2014, l'impôt suisse est calculé sur un bénéfice fictif qui permettrait la distribution d'un dividende de 3%.

Les impôts français comprennent l'impôt sur les sociétés, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et la cotisation foncière des entreprises.

## 6 Produits financiers (CHF)

	2013	2014
Intérêts - comptant	10	429
Autres produits financiers	72'058	165'065
<b>Total</b>	<b>72'068</b>	<b>165'494</b>

L'augmentation des autres produits financiers découle du paiement d'intérêts rémunérateurs par Swissgrid sur les remboursements des SDL 2009 (kCHF 30) et SDL 2010 (kCHF 37).

## 7 Charges financières (CHF)

Les intérêts contiennent les intérêts payés pour les emprunts courants et pour les emprunts remboursés entre-temps.

	2013	2014
Intérêts sur emprunt par obligation	2'925'000	2'925'000
Intérêts sur emprunts passifs	4'107'167	3'835'000
Amortissement frais de financement	344'000	344'000
Autres charges financières	188'878	155'037
<b>Total</b>	<b>7'565'045</b>	<b>7'259'037</b>

## 8 Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services (CHF)

	31.12.2013	31.12.2014
Parties liées de la société	3'467'548	3'546'581
Tiers	-	404'162
<b>Total</b>	<b>3'467'548</b>	<b>3'950'743</b>

## 9 Autres créances à court terme (CHF)

Les autres créances à court terme comprennent aussi les frais de financement, qui sont amortis par les comptes de charges financières sur la durée minimale des emprunts (voir également la note 7).

	31.12.2013	31.12.2014
Récupération TVA France	110'048	72'414
Impôt anticipé	4	147
Frais de financement	1'295'720	951'720
<b>Total</b>	<b>1'405'772</b>	<b>1'024'281</b>

## 10 Actif immobilisé (CHF)

	Installations d'exploitation	Ouvrages en construction	Terrains et immeubles non concédés	Outils, véhicules, mobilier, projets et études	Total
CHF					
Coûts de construction 31.12.2012	780'173'642	11'990'542	12'429'948	1'670'690	806'264'822
Investissements	196'024	2'930'891	-	56'710	3'183'625
Reports	5'361'548	-5'361'548	-	-	-
<b>Coûts de construction 31.12.2013</b>	<b>785'731'214</b>	<b>9'559'885</b>	<b>12'429'948</b>	<b>1'727'400</b>	<b>809'448'447</b>
Amortissements cumulés 31.12.2012	391'241'005	-	7'119'412	1'378'557	399'738'974
Amortissements	12'360'405	-	241'751	91'658	12'693'814
<b>Amortissements cumulés 31.12.2013</b>	<b>403'601'410</b>	<b>-</b>	<b>7'361'163</b>	<b>1'470'215</b>	<b>412'432'788</b>
Valeur au bilan 31.12.2012	388'932'637	11'990'542	5'310'536	292'133	406'525'848
<b>Valeur au bilan 31.12.2013</b>	<b>382'129'804</b>	<b>9'559'885</b>	<b>5'068'785</b>	<b>257'185</b>	<b>397'015'659</b>
Coûts de construction 31.12.2013	785'731'214	9'559'885	12'429'948	1'727'400	809'448'447
Transferts	-545'136	-	-	545'136	-
Investissements	-	6'003'134	-	-	6'003'134
Sorties	-328'613	-	-54	-	-328'667
Reports	7'338'423	-7'402'632	43'354	20'855	-
<b>Coûts de construction 31.12.2014</b>	<b>792'195'888</b>	<b>8'160'387</b>	<b>12'473'248</b>	<b>2'293'391</b>	<b>815'122'914</b>
Amortissements cumulés 31.12.2013	403'601'410	-	7'361'163	1'470'215	412'432'788
Transferts	-268'480	-	-	268'480	-
Amortissements	12'889'006	-	206'138	114'935	13'210'079
Sorties	-328'613	-	-54	-	-328'667
<b>Amortissements cumulés 31.12.2014</b>	<b>415'893'323</b>	<b>-</b>	<b>7'567'247</b>	<b>1'853'630</b>	<b>425'314'200</b>
Valeur au bilan 31.12.2013	382'129'804	9'559'885	5'068'785	257'185	397'015'659
<b>Valeur au bilan 31.12.2014</b>	<b>376'302'566</b>	<b>8'160'387</b>	<b>4'906'001</b>	<b>439'761</b>	<b>389'808'715</b>

CHF	31.12.2013	31.12.2014
Valeurs d'assurance incendie des installations et bâtiments	221'637'000	221'637'000



## 11 Dettes résultant d'achats de biens et de prestations de services (CHF)

	31.12.2013	31.12.2014
Parties liées de la société	-	17'270
Tiers	770'921	4'234
<b>Total</b>	<b>770'921</b>	<b>21'504</b>

## 12 Autres dettes à court terme (CHF)

	31.12.2013	31.12.2014
AFC - TVA suisse	638'351	597'515
<b>Total</b>	<b>638'351</b>	<b>597'515</b>

## 13 Passifs de régularisation (CHF)

	31.12.2013	31.12.2014
Intérêts sur emprunts et prêts	1'218'625	1'218'625
Redevances, impôt spécial et énergie	6'421'537	5'610'148
Impôts	492'417	313'085
Passifs transitoires envers actionnaire	388'102	4'976'051
Diverses charges d'exploitation	609'678	3'717'615
<b>Total</b>	<b>9'130'359</b>	<b>15'835'524</b>

## 14 Emprunt obligataire (CHF)

Dénomination	Durée	Résiliable à partir du	Taux d'intérêt	31.12.2013	31.12.2014
UBS AG, Zürich	2005 - 2017	26.10.2017	2.25%	130'000'000	130'000'000
<b>Total</b>				<b>130'000'000</b>	<b>130'000'000</b>

Taux moyen pondéré rapporté à la valeur nominale : 2.25% 2.25%

## 15 Autres dettes à long terme portant intérêts (CHF)

	31.12.2013	31.12.2014
Durée résiduelle entre 1 et 5 ans	97'000'000	88'000'000
Durée résiduelle supérieure à 5 ans	25'000'000	25'000'000
<b>Total</b>	<b>122'000'000</b>	<b>113'000'000</b>

Taux moyen pondéré rapporté à la valeur nominale : 3.20% 3.15%

Les emprunts passifs comprennent les bons de caisse suivants :

Dénomination	Durée	Résiliable à partir du	Taux d'intérêt	31.12.2013	31.12.2014
Alpiq Holding SA, Lausanne	2011 - 2015	à vue	3.750%	55'000'000	46'000'000
Bâloise Schweiz AG, Basel	2006 - 2021	15.03.2021	2.530%	25'000'000	25'000'000
Bank Vontobel AG, Zürich	2006 - 2016	01.11.2016	2.875%	42'000'000	42'000'000
<b>Total</b>				<b>122'000'000</b>	<b>113'000'000</b>

Taux moyen pondéré rapporté à la valeur nominale : 3.20% 3.15%

L'emprunt auprès d'Alpiq Holding SA étant une ligne de crédit, ce montant est susceptible d'enregistrer des mouvements (remboursements anticipés, demandes de fonds supplémentaires) de gré à gré et est, par conséquent, non reclassé dans les emprunts passifs à court terme.

Les emprunts passifs ayant une durée résiduelle inférieure à 12 mois sont portés au bilan dans le poste « Dettes financières à court terme ».

## 16 Capital-actions

Le capital-actions se compose de 2'800 actions nominatives de CHF 50'000 chacune, entièrement libéré. Il est détenu par :

Alpiq AG, Olten (CH)	50.0%
EDF SA, Paris (F)	50.0%

Les actionnaires et leurs participations sont inchangés par rapport à l'année précédente.

## 17 Instruments financiers dérivés (CHF)

A la clôture de l'exercice, aucune opération n'était ouverte.

## 18 Transactions avec des parties liées de la société (CHF)

<i>Prestations reçues</i>	31.12.2013	31.12.2014
Mise à disposition de personnel	4'678'251	4'103'358
Livraisons et prestations diverses	711'893	1'141'576
Intérêts pour financement	1'774'167	1'995'000
<b>Total livraisons et prestations de services de parties liées</b>	<b>7'164'311</b>	<b>7'239'934</b>
<i>Prestations fournies</i>	31.12.2013	31.12.2014
Fournitures d'énergie contre remboursement des frais annuels	37'900'102	34'405'909
Livraisons et prestations diverses	67'148	32'079
<b>Total livraisons et prestations de services pour parties liées</b>	<b>37'967'250</b>	<b>34'437'988</b>

## 19 Evaluation des risques selon CO art. 663b

Le Conseil d'administration a mandaté la direction pour effectuer une évaluation des risques. Le règlement d'organisation a été adapté en ce sens. Les principes de gestion de risques ont été définis dans un concept qui a été approuvé par le Conseil d'administration le 22 octobre 2010. Ce concept définit les principes d'identification systématique des risques, de l'évaluation, de la priorisation, de l'évaluation de l'impact possible sur l'ensemble de l'entreprise ainsi que des mesures de traitement et surveillance des risques identifiés.

Le recensement systématique, analysé et priorisé des risques a donné lieu à l'établissement d'une cartographie de risques. Des mesures concrètes de gestion des risques identifiés ont été examinées et adoptées. Le rapport périodique sur la gestion des risques au Conseil d'administration a été adapté et vérifié. D'éventuels incidents sont immédiatement signalés. Cette évaluation des risques est remise à jour formellement, au moins un fois par année, par le Conseil d'administration.

En raison des hypothèses retenues en ce qui concerne les évolutions futures dans l'appréciation des risques, cette évaluation est sujette à une incertitude relative.

## 20 Engagements conditionnels (CHF)

Hormis le passif éventuel décrit au point 5 « Impôts, taxes » de l'annexe aux Etats financiers, aucun autre engagement conditionnel n'existe à la date du bilan.

## **21 Indications supplémentaires**

Après la date de clôture du 31 décembre 2014, aucun élément particulier n'est survenu qui nécessiterait une mention complémentaire. Les événements postérieurs à la date de clôture ont été considérés jusqu'au 24 avril 2015, qui est également la date à laquelle les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Il n'existe pas d'autres indications obligatoires au sens de l'art. 663b du CO ou des Swiss GAAP RPC.

Au nom du Conseil d'administration

Le président

P. Mariller

Martigny, le 24 avril 2015

A l'Assemblée générale

**d'Electricité d'Emosson SA, Martigny**

Bâle, le 24 avril 2015

## **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints d'Electricité d'Emosson SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau de financement, le tableau des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

### **Responsabilité du Conseil d'administration**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.


**Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Pierre-Alain Coquoz  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Pascal Tréhan  
Expert-réviseur agréé